

HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	29
Pouvoirs :	9
Voix délibératives :	38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 20 février 2025, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE, Olivier AZEMA ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL, Patrick CABROL, Ghislaine COUSTAL, Roland COUTOU (représentée par sa suppléante Martine LUGAGNE), Jean-Yves DUFAUD ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU, Bernard FONTES, Bruno GIRONA, Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON, Franck LIGNON ; Catherine LISTER, Luc LOUIS, Franck POUJOL RICARD ; Benoit MARS AUX, Marie MAYNADIER, Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Bruno ORTIZ, Thérèse SALAVIN ; Thierry SALLES BLAYAC, Jacques SOULIGNAC, Alain TAILHAN ; Didier VORDY

Ayant donné pouvoir : Robert AZAÏS à Bernard FONTES ; Anne CABRIE à Patrick CABROL ; Michel CARQUET à Luc LOUIS ; Marie-José FOUQUET à Marie MAYNADIER ; Delphine GAZEL à André ARROUCHE ; Michel LIGNON à Thierry SALLES BLAYAC ; Françoise PEREZ à Magali GUIRAUD, Jean Marc SALEINE à Christian LIGNON

Étaient absents : Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Yves FRAISSE ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Laurie GOMEZ ; Luc GUIRAUD ; Jean Jacques MAILHAC ; Sylvie MIQUEL ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jaques PLANES ; Catherine SONZOGN

A été élu secrétaire de séance : Patrick CABROL

Délibération n° : 2025.02.27/004

Objet : Création commission Mobilité

VU les statuts de Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment ses compétences au titre de l'Aménagement du Territoire ;

VU la délibération n° 2020.30.07/047 du 30 Juillet 2020 créant 5 commissions thématiques pour traiter les questions relatives à l'Economie /Tourisme, Enfance/jeunesse et Action Sociale, Culture/Patrimoine et Aménagement du territoire/Bâtiments.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de créer une commission supplémentaire afin de traiter les questions relatives à la Mobilité ;

CONSIDERANT que Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux sont invités à s'inscrire à cette commission ;

Le Conseil Communautaire, après avoir oui et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (38 POUR)

- **Valide** la création d'une commission Mobilité ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Patrick CABROL



Le Président
Josian CABROL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr